

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence

-----  
Service départemental d'incendie et de secours

**DELIBERATION N° 2024-18(DIR)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 4 avril 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2<sup>ème</sup> vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

**Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 6 mars 2024**

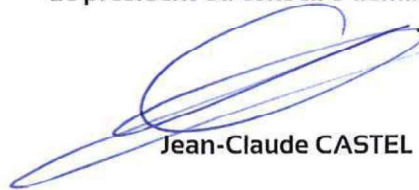
**Le président expose :**

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 6 mars 2024 a été porté à la connaissance des membres du Bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

**Le président du conseil d'administration**



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240415-DB-2024-18B-DIR-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2024  
Date de réception préfecture : 22/04/2024



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

-----  
PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CASDIS

-----  
REUNION DU 6 MARS 2024 - 15 H 00

PV BUREAU 03/03/2024

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240415-DB-2024-18B-DIR-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2024  
Date de réception préfecture : 22/04/2024

**ORDRE DU JOUR RÉUNION  
DU BUREAU ET COMMISSION DES FINANCES  
6 MARS 2024**

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 janvier 2024.....	4
Rapport n°2 : Modification de l'organigramme.....	5
Rapport n°3 : Création d'un poste de chargé de projet de catégorie A.....	5
Rapport n°4 : Filière sapeurs-pompiers professionnels - création de deux postes relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.....	5
Rapport n°5 : Référentiel interne d'organisation de formation et d'évaluation.....	6
Rapport n°6 : Don de deux remorques « Interventions diverses » aux amicales des centres de secours d'Annot et Barcelonnette.....	6
Rapport n°7 : Attribution de marchés publics.....	6

**Etaient présents :**

**Les membres avec voix délibérative :**

Monsieur Jean-Claude CASTEL, Président du Conseil d'administration ; monsieur Claude BONDIL, 2<sup>ème</sup> vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence).

**Les membres de la commission des finances :**

Monsieur Robert GAY  
Monsieur Serge PRATO ;

**Étaient excusés :**

Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente ;  
Madame Lila DESJARDINS, membre de la commission des finances ;  
Monsieur Bernard LIPÉRINI, membre de la commission des finances ;  
Monsieur Jean-Yves ROUX, membre de la commission des finances.

**Assistaient également à la réunion :**

Colonel Sylvain BESSON, directeur départemental des services d'incendie et de secours  
Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement gestion des risques ;  
Lieutenant-colonel Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement technique et logistique ;  
Lieutenant-colonel Christophe DEVAUX, chef du groupement ressources humaines ;  
Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances  
Madame Corine RIESS, cheffe du service finances ;  
Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction - chargée des instances.

Le président ouvre la séance et désigne madame SARDELLA en qualité de secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, le président demande à monsieur JULIEN de présenter aux membres du Bureau et de la commission de finances une projection de la situation budgétaire arrêtée au 6 mars. Cette démarche fera l'objet d'une communication inscrite à l'ordre du jour des prochaines réunions du Bureau et de la commission des finances.

Après ce point sur la situation budgétaire constatée au 6 mars, monsieur JULIEN informe les élus que le SDIS s'est doté d'un logiciel d'analyse et prospective financière qu'il présentera en détail à monsieur LE NY et qui pourrait faire l'objet de l'une des mutualisations évoquées lors du CODIR commun du 1<sup>er</sup> février 2024.

Le colonel BESSON souligne que ce CODIR commun s'est tenu au SDIS, en présence de tous les cadres du SDIS, du directeur général des services du Département et des directeurs adjoints. Des fiches actions ont été rédigées sur plusieurs thématiques pour rechercher les mutualisations et les synergies possibles.

Pour ce qui concerne les situations préoccupantes que les sapeurs-pompiers peuvent constater en intervention, une procédure de signalement a été mise en place avec les services du département compétents.

Le président CASTEL indique également que la mutualisation de drones et leurs télépilotes pourraient se concrétiser. En effet, le SDIS ne dispose pas de drones, il a donc signé des conventions prévoyant la couverture assurantielle notamment, avec 4 télépilotes par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, afin de constituer une équipe de télépilotes. Le département possède deux drones destinés principalement à la reconnaissance des routes et à la surveillance des ouvrages d'art mais il ne dispose pas des télépilotes permanents pour assurer leur utilisation. Les conditions d'utilisation des drones du département par les télépilotes du SDIS méritent d'être étudiées.

Concernant l'informatique, le projet de déploiement par le département d'un réseau en fibre noire présente également un intérêt pour le SDIS.

Une réflexion sur le paiement de la formation au permis poids-lourds des sapeurs-pompiers volontaires, par ailleurs agents du département ou susceptibles de l'être, doit également être engagée.

Les participants au CODIR commun ont constaté qu'en terme de commande publique, la mutualisation de certains marchés était difficile à mettre en œuvre du fait d'un décalage de programmation et d'exécution des marchés. Cela nécessite des ajustements de calendriers de la part des deux parties afin de pouvoir lancer des procédures de marchés publics conjointement.

Le président et le directeur départemental présentent ensuite un point sur l'état d'avancement du plan pluriannuel bâtimentaire.

Concernant le CIS Valensole, les travaux avancent rapidement. Une visite du chantier aura lieu début avril, lorsque l'entreprise PESCE aura achevé le lot « gros-œuvre ».

Pour le CIS Riez, la préparation du chantier touche à sa fin et les travaux devraient débuter la semaine du 11 au 15 mars.

Concernant le CIS Sisteron, le montant des offres constaté à l'ouverture des plis par rapport aux estimations est rassurant.

Monsieur PRATO confirme que les plis ont été ouverts pour le CIS Saint André les Alpes, 2 lots ont été attribués, 11 lots font l'objet d'une négociation et les lots étanchéité et charpente métallique vont être relancés car infructueux.

Le président indique que les travaux du CIS Thoard devraient débuter au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. Il rappelle que le CIS sera reconstruit dans les anciens locaux des services techniques municipaux, la commune récupérant le bâtiment de l'actuel centre de secours.

L'opération de reconstruction du CIS Castellane est plus compliquée à mettre en œuvre du fait de l'absence de terrain adapté. L'opération de construction pourrait aboutir sur le site de l'ancien hôpital qui serait détruit. La sous-préfète de Castellane appuie fortement ce projet.

Madame SARDELLA demande pourquoi la sous-préfète de Castellane s'implique autant sur ce dossier.

Le président rappelle que l'État finance les opérations de construction de CIS inscrits au plan pluriannuel bâtimentaire à hauteur de 30 % par le biais de la DETR. D'autre part, le projet de construction du CIS s'inscrirait dans une opération d'envergure dans le cadre des « petites villes de demain ».

Les travaux à lancer sur le CIS Seyne les Alpes sont en cours de discussion, le président et le directeur devant rencontrer le maire au mois d'avril.

Le président indique qu'il a reçu simultanément deux courriers des maires de Colmars et Villars Colmars en réponse à celui qu'il leur avait adressé pour leur demander de prendre position sur l'implantation du futur CIS sur leur commune. Le maire de Colmars confirme son souhait de maintenir le CIS sur la commune, la réponse du maire de Villars Colmars est très nuancée. Il souligne qu'il préfère également que le centre de secours reste implanté sur la commune de Colmars. A cet effet, il a demandé au service Infrastructures de prendre l'attache de la DDT afin d'obtenir toutes les préconisations concernant le terrain proposé par le maire de Colmars.

Concernant les opérations envisagées sur Allos, Quinson et Entrevaux, les rendez-vous ont été fixés avec les maires. L'instruction du dossier de construction du CIS Céreste se poursuit. La commune a déposé les demandes de subvention auprès de l'État et du Département au mois de février, l'opération est estimée à 1 M€ environ.

Il y a également un sujet concernant les CIS Esparron et La Motte du Caire, la modification du PLU étant un frein pour le CIS La Motte du Caire.

Au terme de ce point le président présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 janvier 2024

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 janvier 2024 n'entraîne aucune observation. Il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°2 : Modification de l'organigramme**

Le président rappelle qu'il convient de modifier l'organigramme afin de prendre en compte la création de deux postes de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers (de caporal à sergent) affectés au CIS de Riez afin de tenir compte des préconisations du SDACR et de poursuivre le plan pluriannuel de recrutement.

Le président précise que les deux sapeurs-pompiers qui seront recrutés prochainement ne seront pas forcément affectés au CIS Riez, ces deux postes, pour atteindre 4 SPP en semaine, sur Riez pouvant être pourvus par le biais d'une mobilité interne. Le jury de recrutement aura lieu le 23 avril 2024.

La modification de l'organigramme inclut également la création d'un poste de chargé de projet sous contrat au sein du groupement technique et logistique qui assurera la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information et de communication (SDSIC) adopté par le CASDIS le 12 octobre 2023.

Le président précise que ce rapport a reçu un avis favorable du CST à l'unanimité le 15 février 2024.

Il indique qu'il a lancé une réflexion sur le régime indemnitaire des SPP et des PATS, en concertation avec les représentants des organisations syndicales car il faut être à l'écoute des agents. Ces derniers demandaient le versement de la « prime pouvoir d'achat » mais le président préfère consolider le régime indemnitaire existant, voire faire des rééquilibrages si nécessaire, plutôt que de verser une prime ponctuelle.

Le colonel BESSON précise que le séquençage de ces travaux est acté. Suite au COPIL de lancement, deux réunions ont déjà été organisées avec les représentants du personnel afin qu'ils s'imprègnent des dispositions existantes, une troisième réunion est programmée le 21 mars 2024.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°3 : Création d'un poste de chargé de projet de catégorie A**

Le président rappelle la nécessité de créer ce poste du fait de l'impact de la mise en œuvre du SDSIC pour les années 2024 à 2027. Il précise que ce contrat aura une durée d'un an minimum et de six ans au maximum. Le jury de recrutement aura lieu le 8 mars 2024.

Le président précise que ce rapport a également reçu un avis favorable du CST à l'unanimité le 15 février 2024.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°4 : Filière sapeurs-pompiers professionnels - création de deux postes relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels**

Le président présente ce rapport qui découle de celui relatif à la modification de l'organigramme adopté précédemment, l'objectif de ces deux créations de postes de sapeurs-pompiers professionnels étant de structurer le CIS Riez avec 4 SPP en journée durant la semaine.

Le président rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024 et que les membres du CST ont rendu un avis favorable à l'unanimité, le 15 février 2024.

Le colonel BESSON précise que les oraux du concours de caporal se tiendront du 18 au 22 mars. En prévision des prochains résultats, un avis de vacances a été lancé en vue de recruter ces deux sapeurs-pompiers professionnels. Le directeur départemental rappelle que, lors du dernier recrutement, le SDIS a reçu plus de 200 candidatures. Une pré-sélection de 32 candidats a été effectuée et le jury a reçu 18 candidats. Cette procédure devrait être reconduite, le jury se réunissant le 23 avril prochain pour une prise de fonction au 15 juin 2024.

Madame SARDELLA demande si ce concours concerne exclusivement des jeunes puisqu'il s'agit de recruter des caporaux.

Le colonel BESSON précise que par le biais de mobilité interne suite aux recrutements ou en raison de départ en retraite il serait possible de permettre à des sapeurs-pompiers, du grade de caporal à sergent, recrutés dans un autre SDIS de revenir dans le département.

Le président souligne qu'en cas de réussite au concours, et à compétences et qualités égales, les dossiers des candidats du département seront étudiés avec une attention particulière.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°5 : Référentiels internes d'organisation de formation et d'évaluation**

A la demande du président le lieutenant-colonel DEVAUX présente le rapport. Il précise que les RIOFE sont des documents obligatoires qui détaillent le contenu d'une formation et qui permettent d'évaluer les formateurs.

Le RIOFE « animateur de réalité virtuelle » soumis à l'approbation du Bureau permettra de consolider l'équipe déjà formée à la réalité virtuelle afin d'honorer davantage de formations en interne mais aussi de réaliser des prestations de formations auprès d'organismes extérieurs (ECASC, entreprises, conseil départemental, etc.).

Le colonel BESSON informe les élus que les responsables de l'école de Valabre (ECASC) viendront visiter les salles de formation le 14 mars. Ces salles vont permettre d'une part de relocaliser certaines formations. L'ECASC viendra également visiter les salles et découvrir certains logiciels de réalité virtuelle dont l'école ne dispose pas. L'école reçoit de plus en plus de demandes de formation « feux de forêts » du fait du réchauffement climatique et des incendies de forêts qui impactent désormais les régions plus au nord. Pour faire face à ces demandes, l'ECASC pourrait organiser des formations sur le site du SDIS 04.

Le président indique que cela permettra d'une part de récupérer quelques recettes et d'autre part de bénéficier à l'économie locale pour ce qui est de la restauration et de l'hôtellerie.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°6 : Don de deux remorques « Interventions diverses » aux amicales des centres de secours d'Annot et Barcelonnette**

A la demande du président, le lieutenant-colonel CHANTRIAUX présente le rapport.

Il indique que le SDIS a réformé près de 98 % des remorques, et notamment les remorques de secours routiers, en service dans les centres de secours car elles n'avaient plus d'utilité opérationnelle. Seules les remorques destinées aux embarcations et les motopompes remorquables sont maintenues sur le parc véhicules.

Certaines de ces remorques avaient été acquises par les communes ou les amicales et transférées au SDIS lors de la départementalisation. Les amicales de Barcelonnette et Annot sollicitent le don de ces remorques pour un usage associatif.

Le président propose au bureau de répondre favorablement à la demande de ces deux amicales, ces remorques ayant été sorties de l'actif en novembre 2023. Il précise que les charges d'entretien et de couverture assurantielle seront transférées à ces amicales à la date de transfert de propriété.

Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n°7 : Attribution de marchés publics**

Ce rapport est remis en séance, la commission d'appel d'offres (CAO) s'étant réunie le 6 mars préalablement à la réunion du Bureau pour se prononcer sur l'attribution des marchés suivants :

Après avis de la CAO, le président propose d'attribuer les deux lots du marché à procédure restreinte, suite à appel d'offres infructueux à la SAS PEDINELLI aux conditions suivantes :

- Lot n°1 : Acquisition de trois véhicules utilitaires 4x4 franchiseurs pour un montant de 113 850 € HT ;
- Lot n°2 : Acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 PICK-UP pour un montant de 37 950 € HT.

Il précise que le montant estimatif de ce marché était de 172 000 € HT.

La CAO a également rendu un avis sur le marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de quatre véhicules 4x4 SUV. Le montant estimatif de ce marché était de 116 000,00 € HT.

Il propose d'attribuer le marché à la société MANOSQUE AUTOMOBILE pour un montant de 87929,84 € HT.

Après que le lieutenant-colonel CHANTRIAUX ait présenté les caractéristiques techniques des différents véhicules, le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président propose aux membres du Bureau d'adopter une motion de soutien au volontariat, suite au récent rapport de l'Inspection Générale de l'Administration qui remet en cause le statut de sapeur-pompier volontaire, en se basant notamment sur la directive « temps de travail » de l'Union Européenne.

Les instances fédérales des sapeurs-pompiers ont vivement réagi aux conclusions de ce rapport qui amèneraient à professionnaliser davantage les SDIS, avec les conséquences financières que cela entraînerait.

Le président donne lecture de la motion de soutien au volontariat. Les membres du Bureau l'adoptent à l'unanimité, les membres de la commission des finances présents, ne pouvant pas prendre part au vote, soulignent également cette initiative.

Au titre des questions diverses, le président informe l'assemblée qu'il a adressé un courrier au maire de Manosque relatif à l'incidence, pour le SDIS, des fermetures à répétition des urgences de Manosque. Outre l'impact sur l'activité opérationnelle et l'organisation des secours, ces fermetures ont entraîné un surcoût de près de 150 000 € pour l'exercice 2023. Le maire de Manosque devrait évoquer ce sujet lors de sa rencontre avec le ministre de la Santé.

Avant de lever la séance, le président informe les élus que des démarches ont été effectuées auprès de plusieurs responsables de cinémas afin que le film sur la promotion de l'engagement saisonnier au SDIS O4, et notamment de la surveillance des zones de baignade, réalisé par le service communication du SDIS O4 soit diffusé préalablement aux séances.

Plusieurs cinémas (Manosque, Château-Arnoux, Gréoux les Bains entre autres, ont accepté d'assurer cette diffusion.

Après ces informations diverses, le président invite les membres du Bureau et de la commission des finances à découvrir ce film de promotion ainsi qu'à une présentation du Camion Citerne Feux de Forêts Léger Version Urbaine. Cet engin de lutte contre les feux de forêts et les feux urbains, d'un montant de 226 390 € auxquels il convient d'ajouter 20 000 € d'armement, sera remis au CIS Mousliers Sainte-Marie, dès réception définitive du véhicule auprès du fournisseur.

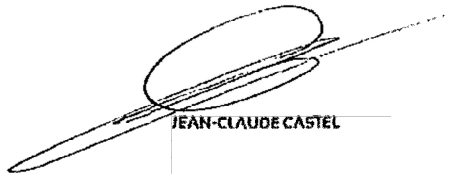
Le président remercie les élus de leur présence et lève la séance à 16 heures 30.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



LAURIE SARDELLA

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



JEAN-CLAUDE CASTEL